



Délibération n°2025-09
Relative au compte administratif 2024

Le Comité syndical du SMALIM, dument convoqué le 7 mars 2025, réuni le 19 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON son Président ;

Sont présent-es :

Monsieur Christophe COULON (avec le pouvoir de Monsieur Bernard GERARD), Monsieur Yvan HUTCHINSON (avec le pouvoir de Monsieur Luc FOUTRY), Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Joëlle GARAUULT, Monsieur Philippe EYMERY.

Monsieur Régis CAUCHE (avec le pouvoir de Monsieur Matthieu CORBILLON), Monsieur Alexis HOuset (suppléant de Monsieur Damien CASTELAIN), Monsieur Philippe GUILLON (suppléant de Monsieur Michel BORREWATER), Monsieur Bernard DEHAUT, Monsieur Jacques DUCROCQ (suppléant de Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ).

Sont absent-es / excusé-es :

Monsieur Bernard GERARD (ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe COULON), Monsieur Luc FOUTRY (ayant donné pouvoir à Monsieur Yvan HUTCHINSON), Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Monsieur Damien CASTELAIN (représenté par son suppléant Monsieur Alexis HOuset), Monsieur Matthieu CORBILLON (ayant donné pouvoir à Monsieur Régis CAUCHE), Monsieur Michel BORREWATER (représenté par son suppléant Monsieur Philippe GUILLON), Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ (représenté par son suppléant Monsieur Jacques DUCROCQ).

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOuset.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-14, L2312-1 et suivants ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024 ;

Vu la présentation du compte administratif pour l'année 2024 ;

Monsieur Régis CAUCHE, Vice-Président, désigné pour assurer la présidence des débats, Monsieur Christophe COULON, Président du SMALIM, s'étant retiré au moment du vote, le quorum restant atteint ;

DECIDE

D'arrêter le compte administratif pour l'année 2024, tel que visé et annexé.

Votes pour : 10

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 2

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 24/03/2025
Qualité : PRESIDENT

Christophe COULON
Président du SMALIM